

Notice explicative

Régularisation des charges

Agence de

Pour tout renseignement
Tél. : 02 47
Contrat :
Logement:
Situé à :

**Base totale de tous les
logements concernés
par la répartition de
chacune des dépenses**

MME MR
Appt
Rue
Code postal Ville

**Votre temps
d'occupation**

Période d'occupation :
du 31/01/2017 au 31/12/2017

**Dépenses réglées par
Val Touraine Habitat**

**Base relative à
votre logement ⁽¹⁾**

**Déterminé en
fonction de votre temps
d'occupation ⁽²⁾ et pondéré
pour le chauffage ⁽³⁾**

**Type de dépenses
donnant lieu à
régularisation**

AVIS DE RÉGULARISATION DES CHARGES ANNÉE 2017

Nature de la dépense	Montant à répartir (€)	Base totale	Base logement	Coefficient	Part locataire (€)	Provison quittancée (€)	Régularisation (€)
CHAUFFAGE	194416.75	1,762.00	5.00	0.7687	424.10*	530.18	-106.08
CONSOMMATION EAU CHAUDE <i>Index réel: de 103 à 141, soit 38m³</i>	38m³ x 12.64 €/m³				480.32	364.80	115.52
DIVERS REPARTI AU LOGT	15040.34	331.00	1.00	0.9177	41.70*		
DIVERS REPARTI PIECES	13729.26	1,112.00	3.00	0.9177	33.99*		
FRAIS DE NETTOYAGE <i>Total ENTRETIEN PARTIES COMMUNES</i>	99800.20	1,112.00	3.00	0.9177	247.12*		
					322.81	395.37	-72.56
CHARGES ASCENSEURS	7573.44	344.00	3.00	0.9177	60.61*	75.13	-14.52
ENTRETIEN INDIVIDUEL	6528.21	331.00	1.00	0.9177	18.10*	20.85	-2.75
ORDURES MENAGERES	33998.00	1,112.00	3.00	0.9177	84.18*	89.33	-5.15
EAU COLLECTIVE	1230.65	1,112.01	3.00	0.9177	3.05*	2.10	0.95
ELECTRICITE COLLECTIVE	13261.69	1,112.02	3.00	0.9177	32.84*	38.28	-5.44
					TOTAL	1426.01	1516.04
							-90.03

**Total des
dépenses
ramené à votre
logement**

**Total des
avances
de charges
quittancées**

**Montant total
de votre
régularisation.
Cela correspond
à la différence
entre votre part
et les provisions**

Pour calculer la part locataire, il faut :

$$* \frac{\text{Montants à répartir}}{\text{Base totale}} \times \text{Base logement} \times \text{Coefficient}$$

Dans l'exemple ci-dessus, la régularisation fait apparaître que nous vous devons la somme de 90.03

(1) Part de dépense affectée à votre logement par type de dépenses.

(2) Se calcule en fonction de votre temps de présence : pour 1 année complète, le coefficient est de 1.
Pour une entrée en cours d'année : Nombre de jours de présence / 365 jours.

(3) Pour la dépense liée au chauffage : le calcul de la part locataire tient compte d'une pondération mensuelle fournie par Météo France.
Pour 1 année complète, le coefficient est de 1.

Notice explicative

Régularisation chauffage et Eau Chaude Sanitaire (E.C.S.)

1. Votre logement bénéficie d'un chauffage collectif et d'eau chaude sanitaire collective ou uniquement d'un chauffage collectif

Nature de la Dépense	Montant à répartir	Base Totale	Base Logement	Coefficient	Part Locataire	Provision versée	Montant
Dépense chauffage (1) Chauffage	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Dépense eau chaude (1) Eau Chaude	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)
					(9)	(10)	(11)

- (1) Intitulé de la (des) dépense(s)
 (2) Total des factures payées, concernant votre groupe de bâtiment, par Val Touraine Habitat au cours de l'année (combustible, entretien de la chaufferie, fourniture d'eau, électricité...) ou (combustible, entretien de la chaufferie...)
 (3) Base totale de chauffe de votre groupe
 (4) Base de chauffe de votre logement
 (5) Coefficient correspondant aux pondérations météo en fonction de votre période de location dans l'année.
 (6) Coût ramené à votre logement par intitulé
 (7) Total de vos provisions versées par intitulé (chauffage ou chauffage et ECS) en fonction de votre période de location dans l'année.
 (8) Régularisation par intitulé de dépense = Dépenses (6) - Provisions (7)
 (9) Somme de vos dépenses
 (10) Somme de vos provisions versées
 (11) Montant de votre régularisation

Si votre logement est équipé d'un ou de deux compteurs d'eau chaude sanitaire (avec votre chauffage collectif), ou d'un compteur individuel GPL, veuillez vous référer aux informations complémentaires ci-dessous.

2. Votre logement bénéficie d'un chauffage individuel (gaz compteur) ou d'eau chaude individuelle avec compteur.

Nature de la Dépense	Montant à répartir	Base Totale	Base Logement	Coefficient	Part Locataire	Provision versée	Montant
Consommation gaz propane au compteur (1)	...m ³ x prix unitaire (2)				(3)	(4)	(5)
Consommation eau chaude sanitaire au compteur (1)	...m ³ x prix unitaire (2)				(3)	(4)	(5)
					(3)	(4)	(5)

- (1) Intitulé de la dépense
 (2) index compteur et consommation (nouvel index - ancien index) = nombre de m³ consommés
 (3) Dépense = nombre de m³ consommés x prix unitaire du m³
 (4) Provisions versées en fonction de votre période de location sur l'année
 (5) Montant de votre régularisation

IMPORTANT : Toutes demandes de renseignements concernant les calculs sont à adresser à Val Touraine Habitat (pôle Charges), PAR COURRIER, en joignant la copie de l'avis reçu.